



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

-Séance du 5 octobre 2023-

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 22

Procurations : 7

Membres excusés : 0

Votants : 29

Date de convocation : 29/09/2023

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
06/10/2023**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Nathalie CARLES-SALMON, Elodie ALBA, Olivier CHAPRON, Vichy VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT.

Procurations : Philippe STREMLER à Dominique ALM, Raphaël RIGACCI à Magali PATINET, Françoise BARRERE à Marie-Ange KOFFEL, Orlane LABAT à Malika BENSOUICI, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Nathalie CARLES-SALMON, Françoise MALEPLATE à Vicky VALLIER.

Secrétaire : Morgane CARRA

N° DEL/2023-4-4

**FINANCES-MARCHES
PUBLICS**

**Mise à jour de la
demande de
subventions à l'Etat
(DETR et DSIL) pour
la création du 3eme
groupe scolaire**

Rapporteur :

Monsieur Jérôme
BOUTELOUP, Maire

Vu la délibération n° 2022-5-13 en date du 15 décembre 2022 portant approbation de principe et sollicitation d'aides financières auprès des partenaires institutionnels pour la construction d'un troisième groupe scolaire, et la décision n°2023-10 du 19 avril 2023 portant demande de subvention.

Vu la délibération n°2023-3-09 en date du 22 juin 2023 prévoyant l'actualisation de la demande de subventions à l'Etat (DETR et DSIL) pour la création d'un troisième groupe scolaire tranche fonctionnelle.

Considérant la demande des services de l'Etat de régulariser le plan de financement adopté en Conseil Municipal, avec un montant global qui reste le même mais avec 11 559 € qui basculent de la 2^{ème} à la 1^{ère} tranche.

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération de construction d'un groupe scolaire modifié est donc proposé comme suit :

N° DEL/2023-4-4

Global :

Dépenses (HT)		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	764 208 €	Subvention Etat (DETR)	600 000 €
Travaux	7 650 000 €	Subvention Etat (DSIL) tranche fonctionnelle n°1	293 725 €
		Subvention ADEME géothermie	100 000 €
		Subvention Région (FEDER) géothermie	100 000 €
		Subvention CD 31	2 295 000 €
		Subvention CAF	300 000 €
		<i>Total subventions :</i>	3 688 725 €
		Autofinancement	4 725 483 €
Total :	8 414 208 €	Total :	8 414 208 €

Tranche fonctionnelle n°1 :

Dépenses (HT)		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	383 174 €	Subvention Etat (DETR)	300 000 €
Travaux	3 835 489 €	Subvention Etat (DSIL) tranche fonctionnelle n°1	68 725 €
		Subvention ADEME géothermie	100 000 €
		Subvention Région (FEDER) géothermie	100 000 €
		Subvention CD 31	1 147 500 €
		Subvention CAF	300 000 €
		<i>Total subventions :</i>	2 016 225 €
		Autofinancement	2 202 438 €
Total :	4 218 663 €	Total :	4 218 663 €

Tranche fonctionnelle n°2 :

Dépenses (HT)		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	381 034 €	Subvention Etat (DETR)	300 000 €
Travaux	3 814 511 €	Subvention Etat (DSIL) tranche fonctionnelle n°1	225 000 €
		Subvention CD 31	1 147 500 €
		<i>Total subventions :</i>	1 672 500 €
		Autofinancement	2 523 045 €
Total :	4 195 545 €	Total :	4 195 545 €

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

D'adopter le plan de financement ci-dessus détaillé

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

